

Extrait du Registre des Délibérations

Direction Générale des Services
Service des Assemblées
et de la Réglementation
SF/FDL/JL/KL/2015

du Conseil de la Communauté

=====

SEANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 26 novembre à 18h00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 20 novembre 2015 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. BOULARD, Président.

Sont présents : M. BOULARD, M. SOULARD, M. ROUILLON, Mme GOUHIER, M. LEPROUST, Mme KARAMANLI, M. CHEVALLIER, M. GUY, M. COZIC, M. MORTREAU, M. BATIOU, M. DELPECH, M. JEAN, Mme DUBOIS, M. CALIPPE, Mme POUPINEAU, Mme PAIN, Mme BESNARD, Mme SÉVÈRE, M. COUNIL, Mme SCHIAPPA, Mme MOISY, Mme RIVRON, M. PIGEAU, M. BROCHARD, Mme PIVRON, Mme PEROT, M. EDOM, M. NOGUÈS, M. VICTOR, M. FAVENNEC, Mme PICHON, Mme LEBATTEUX, Mme BABILLOT, Mme SIOPATHIS, M. LE BARS, M. EGBERT, Mme LUSSON, M. CHALUMEAU, Mme ANDRE, M. GUIBERT, M. LECOQ, M. FONTAINE, M. PAUMIER, Mme LEMAITRE, Mme HEULOT, Mme ROUSSEAU, M. GOULETTE, M. LORIOT, Mme BUROT, M. JOSSELIN, Mme VISINE, Mme LEPELLETIER, Mme MARTIN, M. PORTE, Mme CHEVALIER, M. MARIE

Absents et représentés : M. LEPROUST, M. CHEVALLIER, Mme KAZIEWICZ, M. BRAUD, M. LANDY, M. BIENCOURT, M. LE FOLL, Mme BRULÉ-DELAHAYE, Mme SCHIAPPA, Mme MORANÇAIS, Mme BOUCHÉ, M. LE BARS, Mme AUBIN, Mme ROUSSEAU, M. LE BOLU

Votes par procuration :

M. SOULARD pour M. LEPROUST après son départ
Mme HEULOT pour M. CHEVALLIER après son départ
Mme POUPINEAU pour Mme KAZIEWICZ
M. BATIOU pour M. BRAUD
M. COUNIL pour M. LANDY
M. DELPECH pour M. BIENCOURT
M. BOULARD pour M. LE FOLL
M. CALIPPE pour Mme BRULÉ-DELAHAYE
Mme BESNARD pour Mme SCHIAPPA après son départ
M. PIGEAU pour Mme MORANÇAIS
Mme LEBATTEUX pour Mme BOUCHÉ
Mme BABILLOT pour M. LE BARS jusqu'à son arrivée
M. PAUMIER pour Mme AUBIN
M. GOULETTE pour Mme ROUSSEAU jusqu'à son arrivée
Mme LEPELLETIER pour M. LE BOLU

M. GUIBERT remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 24 septembre 2015 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.